



Mme Anne-Marie Descôtes  
Directrice de l'AEFE  
19-21 rue du Colonel Pierre Avia  
75015 Paris

***Hélène Conway-Mouret***

*Sénatrice*

*représentant les Français  
établis hors de France*

Paris, le 21 mai 2012

Madame la Directrice,

Je souhaite appeler votre attention sur l'augmentation du coût de la scolarité au Maroc dans les établissements de l'AEFE.

*Secrétaire de la Commission  
des Affaires étrangères,  
de la Défense  
et des Forces armées*

Elle concerne en premier lieu les droits annuels d'inscription (DAI). Elle est imposée à l'ensemble du réseau au Maroc et tous les parents devront s'en acquitter dès la rentrée prochaine. Elle a été mise en place pour permettre la rénovation du parc immobilier.

*Membre de la Délégation  
aux droits des femmes  
et à l'égalité des chances  
entre les femmes et les hommes*

Les parents d'élèves, avec lesquels je me suis entretenue, estiment qu'ils ne doivent pas être les contributeurs principaux et que c'est à l'Etat de prendre en charge le financement de l'immobilier de l'Agence.

Il est par ailleurs peu compréhensible que l'effort financier exigé des familles ne soit pas assorti d'une association active aux prises de décisions. Ces familles souhaitent que, dans un souci de transparence, le détail des travaux et des sommes engagées leur soit transmis. Il semblerait en effet que les sommes perçues grâce au DAI soient bien supérieures à l'estimation du coût des travaux qui lui-même ne correspondrait pas aux prix marché.

L'autre point concerne les frais de scolarité dont l'augmentation ne pourra être endiguée tant que l'hémorragie des expatriés ne sera pas stoppée. Le désengagement de l'Etat français impose, en remplaçant les expatriés par des recrutés locaux, le transfert du coût des professeurs sur l'établissement et les parents d'élèves.

...//...

...//...

Cette hausse des frais pénalise et modifie la démographie des établissements. Elle engendre un recrutement qui cible les élites financières et non plus intellectuelles. Or les élites financières sont éloignées des repères de mixité auxquels nous sommes attachés. Nous passons ainsi à côté d'une mixité économique, sociale et de nationalité : les enfants des pays tiers sont écartés car ils paient le double et seuls les très riches marocains peuvent avoir accès à l'établissement.

Il me serait agréable que vous me fassiez part des réflexions de l'Agence sur les sujets que je me permets d'évoquer ici.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces remarques, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.



**Hélène Conway-Mouret**